



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COMMUNIQUE DE PRESSE : COVID-19

Rodez, le 18/09/2020

Evolution de la situation sanitaire du département

#### L'évolution de l'épidémie dans le département :

Le taux d'incidence est en forte augmentation depuis la fin du mois d'août : 12,4 fin août, 27,7 début septembre, 42 il y a une semaine, 58 aujourd'hui (le taux a atteint 71 en fin de semaine dernière à cause de l'effet statistique de l'EHPAD de Séverac qui est maintenant terminé) ;

Le taux de positivité suit cette même courbe : 1,4 % fin août / 2,3 % début septembre / proche de 3 % aujourd'hui

Cette évolution traduit sans aucun doute une circulation active du virus dans le département, au sein de la population générale et justifie le passage de l'Aveyron en « zone rouge », annoncé hier après-midi par le ministre de la santé.

#### Que signifie « basculer en zone rouge » ?

Un département passe en « Zone de circulation active du virus » ou « Zone rouge » quand son taux d'incidence est supérieur à 50 nouveaux cas de Covid-19 pour 100 000 habitants en 1 semaine. Cet indicateur est calculé à partir des résultats des tests PCR. La décision de passage en ZCA est prise par décret du Premier ministre.

Le passage d'un département en « Zone rouge » donne au préfet des pouvoirs renforcés pour lutter contre la propagation du virus, mais il n'y a pas de mesures automatiques.

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



### **Les mesures déjà en vigueur à ce jour en Aveyron :**

- Le port du masque est devenu obligatoire pour les plus de 11 ans à Conques-en-Rouergue, Espalion, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue, à la demande des maires. A ce jour seul reste en vigueur le port du masque sur la commune d'Espalion ;
- Depuis le 19 août, la Préfète a rendu le port du masque obligatoire sur les marchés de plein vent, brocantes, vide-greniers et ventes au déballage sur tout le territoire aveyronnais ;
- Le 3 septembre, après la rentrée scolaire, elle a décidé d'étendre l'obligation du port du masque :
  - pour tout public lors de rassemblements sportifs quel que soit le volume du rassemblement ;
  - aux abords des établissements scolaires du département (écoles, collèges, lycées) et des établissements d'enseignement supérieur de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi ;
  - pour tous rassemblements, réunions ou activités réunissant plus de 100 personnes.

Malgré ces mesures et les nombreuses campagnes de communication sur les bons comportements à adopter faites par l'État, les collectivités ou les professionnels de santé, les indicateurs de notre département n'évoluent pas favorablement.

**Avec le passage en « zone rouge », la Préfète a décidé de renforcer ces mesures et de passer aujourd'hui un message de fermeté qui pourra si nécessaire être suivi de nouvelles mesures fortes dans les jours à venir.**

**À compter de ce jour, le seuil à partir duquel le masque est obligatoire pour tout rassemblement en Aveyron est abaissé à 10 personnes.**

La Préfète a décidé aujourd'hui de ne pas prendre de mesures générales ou ciblées de fermeture ou de modulation des horaires des cafés et restaurants, d'abaissement du seuil d'accueil des grands rassemblements (fixé à 5000 personnes aujourd'hui) ou de limitation des déplacements : c'est une marque de confiance qu'elle fait aux organisateurs, aux professionnels et à nos concitoyens pour qu'ils respectent scrupuleusement les règles sanitaires.

Toutefois, si la situation continue à se dégrader et qu'elle ou ses services constataient des manquements graves au respect des gestes barrières, à la distanciation sociale et au port du masque obligatoire, elle n'hésitera pas à prendre de nouvelles mesures plus contraignantes.

Si la grande majorité de nos concitoyens comprend bien la nécessité des mesures déjà prises et les respectent, pour garantir leur santé et surtout celle de nos concitoyens les plus vulnérables, d'autres n'ont toujours pas pris conscience de la gravité de la situation.

### **A ce titre, la Préfète souhaite faire passer deux messages très ciblés :**

- D'abord à ceux de nos concitoyens qui sont au contact des personnes vulnérables, en particulier des personnes âgées : ce message s'adresse donc finalement à tous nos concitoyens puisque nous avons chacun des parents, des grands parents, des connaissances qui peuvent présenter des fragilités dans leur état de santé. Il s'adresse aussi aux professionnels qui travaillent avec courage et abnégation aux côtés de ces publics plus fragiles.

## **Contacts presse**

### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



Il convient de redoubler de vigilance dans tous les contacts en respectant scrupuleusement les gestes barrières et en se responsabilisant : chaque risque pris dans la vie quotidienne, même sans en avoir conscience, met en danger les personnes avec lesquelles nous interagissons.

**« Se protéger, c'est protéger nos aînés, nos grands parents, ceux que nous aimons, c'est éviter des drames humains et familiaux »**

- Son deuxième message s'adresse aux jeunes, en particulier à ceux qui ne portent pas le masque devant les établissements scolaires, à ceux qui se réunissent sur les places et dans les parcs et jardins sans respecter la distanciation physique entre eux, aux étudiants qui, la nuit dernière par exemple, se sont réunis en nombre en différents lieux de la ville de Rodez, sans respecter aucune précaution.

***« Vous vous mettez en danger et vous mettez en danger ceux que vous aimez. Vos comportements ne reflètent pas le civisme et les valeurs du territoire sur lequel vous vivez. »***

Si les comportements inacceptables constatés la nuit dernière dans les rues et dans les cafés de la ville de Rodez devaient se reproduire, elle n'hésitera pas à interdire les rassemblements. Elle envisage d'ores et déjà de prendre rapidement de nouvelles mesures administratives à l'encontre de certains établissements, comme elle l'a d'ailleurs déjà fait.

## **Contacts presse**

### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

